



Doc. 13851  
29 septembre 2015

## Liberté de religion et vivre ensemble dans une société démocratique

### Amendement<sup>1</sup> n° 8

déposé par la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme

Dans le projet de résolution, paragraphe 3, après les mots «Ces valeurs et principes», ajouter les mots suivants :

« , qui ne sont pas négociables, »

---

1. 2015 - Quatrième partie de session

